

**DELIBERATION**  
**du conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne**

**Séance du 22 octobre 2024**

**Délibération n° 81 - 2024 relative à l'acceptation d'un don**

*Vu le code de l'éducation, et notamment son article L712-3 IV 3°,*

Le conseil d'administration de l'université Reims Champagne-Ardenne approuve la donation en numéraire d'un montant de 34 956,07 euros de l'association ADMIR en faveur de l'unité de recherche P3CELL.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	23
Majorité absolue	19	Membres représentés	6
Nombre de pouvoirs	6		

Décompte des suffrages

Votants	29	Pour	29	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

**Pour le président et par délégation**

**La vice-présidente du conseil d'administration**  
**Dominique ROUX**

Document en annexe au présent extrait : note don association
Extrait transmis au Recteur, chancelier des universités le : 24/10/2024

Document mis en ligne le : 24/10/2024